

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Ludovic DUCOURAU

Objet : Avenant n°1 à la convention de Partenariat 2024-2025 entre le Club d'Aquariophilie du Bassin d'Arcachon et TERRA OSTR.

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 avril, le Conseil d'Administration de l'EPIC TERRA OSTR, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations de Gujan-Mestras, salle des conférences sous la présidence de Xavier PARIS

Date de la convocation des membres : 14 avril 2025

Présents :

- Xavier PARIS, Président de TERRA OSTR
- Ludovic DUCOURAU, Adjoint au Maire en charge des ports
- Corinne GAUTIEZ, conseillère municipale déléguée à l'animation des quartiers
- Corine CAZADE, conseillère municipale déléguée à la culture
- Sandra PEIGNON, conseillère municipale déléguée au tourisme
- Arnaud QUENOUILLE, commerçant
- Cyrille CARRERE, Agent Immobilier
- Paquito SANCHEZ, commerçant

Absents excusés :

- Kevin LANGLADE – donne procuration à Ludovic DUCOURAU
- Olivier PAINCHAULT – donne procuration à Sandra PEIGNON
- Jean-Pierre PETIT – donne procuration à Xavier PARIS
- Michel CARRARA – donne procuration à Paquito SANCHEZ
- Christel SANCHE – donne procuration à Arnaud QUENOUILLE
- Stephan PEY
- Grégory DEBORD

Dans le cadre du suivi des aquariums de la Maison de l'Huître, le Conseil d'Administration a validé, par délibération du 12 avril 2024, la convention de partenariat entre le Club d'Aquariophilie du Bassin d'Arcachon et TERRA OSTR.

Accusé de réception en préfecture 033-493568307-20250506-2025250401-DE Date de réception préfecture : 06/05/2025
--

Dans cette convention, l'association du Club d'Aquariophilie du Bassin d'Arcachon s'engage à :

- 1 faire bénéficier TERRA OSTRAS et plus spécifiquement le personnel de la Maison de l'Huître de ses connaissances, ses conseils techniques concernant la gestion globale des aquariums de la Maison de l'Huître : interventions quotidiennes, nourriture, remplacement de matériel...
- 2 gérer l'organisation des peuplements des aquariums de la Maison de l'Huître étant précisé que ceux-ci ont pour objectif de présenter de façon vivante les prédateurs de l'huître,
- 3 assurer mensuellement l'entretien des aquariums de la Maison de l'Huître et procéder au remplacement des consommables lorsque nécessaire,
- 4 intervenir sur place lorsqu'un dysfonctionnement est constaté en termes de matériel, de qualité des eaux ou de comportement des peuplements.

Afin de soutenir l'objet de l'association et notamment la réalisation des actions et objectifs précités, TERRA OSTRAS s'engage à verser à l'Association du Club d'Aquariophilie du Bassin d'Arcachon une subvention annuelle.

Au titre de l'année 2024, le montant de la subvention versée s'élevait à 1 900 €.

Il est proposé, au titre de l'année 2025, de verser une subvention d'un montant de 2 000 € tel que mentionné dans l'avenant n° 1 à la convention de partenariat, joint à la présente.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 à la convention de partenariat 2024-2025 modifiant l'article 4 et portant le montant de la subvention pour l'année 2025 à 2 000 €.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jours, mois et an que dessus.

Xavier PARIS
Président de TERRA OSTRAS



Accusé de réception en préfecture
033-493568307-20250506-2025250401-DE
Date de réception préfecture : 06/05/2025